



## Le 6 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 6 juin 2022, de 20 h à 21 h 20 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère  
M. Dany Chénard, conseiller  
M. Charles Garon, conseiller  
M. Frédéric Landry, conseiller

formant quorum

Assite également à la séance, Mme Anne Desjardins Directrice générale et greffière-trésorière.

### 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier
7. Rapport de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest
8. Rapport d'organismes
9. Adoption du premier projet de règlement numéro 359 visant à modifier le règlement de zonage numéro 171 afin de modifier les limites de zones de villégiature dans le but que celles-ci correspondent plus précisément à la topographie
10. Signature d'un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire de Kamouraska- Rivière-du-Loup
11. Demande d'aide financière au FRR pour l'amélioration des parcs municipaux
12. Soumission firme d'ingénieurs - infrastructures
13. Correspondance
14. Autres sujets
15. Période de questions
16. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

104-2022

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022

Il est proposé par M. Dany Chénard

105-2022

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

### 4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022



Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

#### **5. Approbation et autorisation des comptes à payer**

106-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 161 331,73 \$ et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

#### **6. Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier**

Conformément au Projet de Loi 122, le maire doit, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport d'auditeur indépendant.

Ce rapport fait mention, entre autres éléments, du résultat des états financiers 2021.

107-2022

Mme la mairesse faisant lecture dudit rapport.

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité distribue le rapport des faits saillants à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, et ce, gratuitement.

#### **7. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest**

M. Dany Chénard mentionne que la réunion mensuelle s'est tenue le 17 mai à Saint-Denis. Lors de cette rencontre, il y a eu la nomination d'un nouveau président et vice-président suite au départ de M. Chénard. Le président nommé est, M. Gilles Martin et M. Benoît Harton, vice-président.

Le 20 mai dernier, le directeur présentement en place a accepté le poste de directeur de la Régie, poste à plein temps.

Le budget sera préparé au cours de l'été.

#### **8. Rapport d'organismes**

**M. Charles Garon conseiller** mentionne que le Comité de développement prépare présentement le Marché des produits régionaux, M. Garon cède la parole à Mme Manon Bélanger qui détient l'information sur ce dossier.

**Mme Manon Bélanger conseillère** mentionne que le marché reprend après deux ans d'absence. Celui-ci se tiendra les 22 et 23 juillet en même temps que le Symposium de peinture. Les inscriptions se déroulent bien. La programmation avance bien et le Comité poursuit sa recherche de commanditaires pour financer une partie de dépenses.

La bibliothèque a subi les impacts liés à la Covid par une baisse de l'achalandage. L'horaire sera à revoir à l'automne. Il y aura une vente de livres usagés du 21 au 24 juillet en même temps que les activités du Symposium.

En ce qui concerne le camp de jour, il y a présentement environ 16 inscriptions. La formation des monitrices est en cours. Il y aura une collecte de canette au mois d'août, la formule utilisée sera confirmée ultérieurement.



**Mme Nicole Généreux mairesse** mentionne que le regroupement des organismes (Comité de développement, fabrique, fermières, chapelle) vont faire installer des panneaux pour promouvoir les attraits au cœur du Village.

**9. Adoption d'un premier projet de règlement numéro 359 visant à modifier le règlement de zonage numéro 171 afin de modifier les limites de zones de villégiature dans le but que celles-ci correspondent plus précisément à la topographie**

ATTENDU QUE la municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dany Chénard  
appuyé par M. Frédéric Landry

108-2022

Et résolu à l'unanimité des membres présents

- 1) d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 359 conformément à l'article 124 de la Loi;
- 2) de fixer au 15 juin la publication de l'avis public venant indiquer les modalités du processus de consultation publique.

**10. Signature d'un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire de Kamouraska -Rivière-du-Loup**

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une autorisation afin d'utilisation les locaux de l'École J.-C. Chapais pour la tenue du Camp de jour qui se tiendra du 27 juin au 12 août 2022 inclusivement;

ATTENDU la volonté du Centre de services scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup de mettre à la disposition de la Municipalité de espaces de l'École J.-C. Chapais afin que la Municipalité puisse y tenir des activités d'un camp de jour estival;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire souhaite que les deux parties signent une un protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,  
109-2022

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité de membres présents d'autoriser Mme Nicole Généreux mairesse et Mme Anne Desjardins Directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup.

**11. Demande d'aide financière au FRR -Fonds régions et ruralité pour l'amélioration des parcs municipaux**

ATTENDU QUE la municipalité a droit à une aide financière non remboursable au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que le projet va améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit à l'intérieur du plan de développement de la municipalité;



ATTENDU QUE le projet s'arrime aux priorités d'intervention annuelles du FRR – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE,

110-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

appuyé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité s'engage à investir dans le projet.

QUE la municipalité s'engage à investir financièrement la portion manquante de la levée de fonds du projet.

QUE la municipalité conviendra d'un budget d'entretien lié à la mise en place des équipements et infrastructures pour les années subséquentes du projet.

QUE la direction générale et la mairesse soient autorisés à présenter la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

## **12. Soumission firme d'ingénieurs – infrastructures**

Un accompagnement est nécessaire afin d'investiguer sur les programmes d'aides financières disponibles pour les Municipalités pour l'entretien de leurs infrastructures.

Un inventaire des priorités doit également être établi.

111-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la firme Bouchard Services conseils pour un bloc d'heures afin de présenter les besoins de la municipalité et leur admissibilité aux divers programmes d'aide financière.

Et de procéder à la demande d'aide financière s'il y a lieu.

## **13. Correspondance**

### **13.1 MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Montant de 6 868 \$ confirmé d'un partage de la croissance d'un point de la TVQ.

Montant de 4 865 \$ confirmé en compensation tenant lieu de taxes pour l'École.

### **13.2 Maison Jean-Baptiste**

ATTENDU QUE que l'organisme travaille sur un projet d'acquisition d'équipements professionnels dans le but d'améliorer leur offre de service;

ATTENDU QUE l'organisme déposera une demande de subvention au Fonds Régional d'investissement en Économie Sociale;

ATTENDU QUE l'organisme doit confirmer dans sa demande, la participation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

112-2022



Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité confirme sa participation financière au projet pour un montant de 5 000 \$. Montant prévu au budget.

### **13.3 Fondation André-Côté Demande de renouvellement d'adhésion 2022-2023**

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté est un organisme qui vient en aide aux personnes malades et leurs proches;

ATTENDU QUE grâce l'implication de plus d'une centaine de bénévoles et de 10 personnes formées par l'Association du Cancer de l'Est du Québec, la Fondation soutien chaque année gratuitement plus de 40 personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable en phase palliative et leurs proches;

ATTENDU QU' en soutenant la Fondation en tant que membre elle peut poursuivre sa mission, soit d'offrir une gamme de services d'entraide et gratuits aux personnes ayant le cancer ou une maladie incurable résidant dans la MRC de Kamouraska, St-Roch-des-Aulnaies ou Sainte-Louise;

EN CONSÉQUENCE,  
113-2022

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité adhère à la Fondation André-Côté par un membership annuel 2022-2023 au montant de 20 \$ et autorise la directrice générale à compléter le formulaire d'adhésion en ligne.

### **13.4 Ministère des Transports**

Suivi sur l'état de la chaussée sur la route 132.

Un suivi est fait suite à une demande de citoyens à la séance précédente.

### **13.5 Fondation du Cégep de La Pocatière**

ATTENDU QUE Campagne annuelle de financement malgré la baisse démographique et la pénurie de main-d'œuvre qui menacent, la vitalité de la région, la présence du Cégep de La Pocatière et du Centre d'études collégiales de Montmagny offrent des programmes répondant aux besoins du marché du travail;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de La Pocatière a lancé une campagne annuelle de financement qui lui permettra de bonifier les programmes de bourses existants et d'investir dans de nouveaux projets porteurs pour toute la communauté;

ATTENDU QUE malgré le contexte de la pandémie, la Fondation du Cégep de La Pocatière a été en mesure de décerner plus de 375 bourses et prix et de soutenir plusieurs projets;

EN CONSÉQUENCE,  
114-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adhérer à la Campagne annuelle de la Fondation du Cégep de La Pocatière pour un montant de 250\$.

### **13.6 Ferme Amaryllis Kiosque de vente de légumes frais à la Chapelle**

ATTENDU QUE Ferme Amaryllis fait la culture de légumes sur un lot situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Denis;



ATTENDU QUE deux étudiantes souhaitent s'installer sur le terrain de la Chapelle un soir par semaine (mercredi ou jeudi) en raison de 3 heures par soir pour y vendre leurs légumes, et ce à compter de fin juin;

ATTENDU QU' une demande d'autorisation est faite auprès de la Municipalité afin de pouvoir bénéficier de ce site pour faire la vente de légumes frais;

EN CONSÉQUENCE,  
115-2022

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser cette activité sur le stationnement de la Chapelle pour l'été 2022.

### **13.7 Les p'tits Gobe-Lait**

Demande de soutien financier

ATTENDU QUE l'organisme est un groupe d'entraide qui a pour mission d'informer et de soutenir les mères pendant leur expérience d'allaitement;

ATTENDU QUE l'organisme vise à :

- Maintenir l'emploi d'une coordonnatrice;
- Recruter et former 7 bénévoles;
- Assurer la présence de la coordonnatrice au comité périnatalité du CISSSK;
- Renouveler l'inventaire d'équipements;
- Coanimer les rencontres prénatales avec une infirmière;
- Imprimer des dépliants qui sont distribués aux femmes, etc.

EN CONSÉQUENCE,  
116-2022

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité de membres présents d'apporter un soutien financier à l'organisme pour un montant de 50 \$.

### **13.8 Demandes d'autorisation de traverser la Municipalité à vélo**

ATTENDU QUE deux groupes doivent obtenir une autorisation de la Municipalité afin de traverser la Municipalité à vélo, dont :

Tour CIBC Charles-Bruneau le 5 juillet 2022

Tour Paramédic Ride Québec le 18 septembre 2022

ATTENDU QUE cette demande est faite en conformité avec une demande de permis d'évènement spéciaux du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE,  
117-2022

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le passage sur les routes de la Municipalité les deux groupes suivants :

- Tour CIBC Charles-Bruneau le 5 juillet 2022
- Tour Paramédic Ride Québec le 18 septembre 2022.

### **13.9 Club de gymnastique – Gymagine de La Pocatière**

ATTENDU QUE le Club de gymnastique sollicite la municipalité afin de contribution financièrement à leur spectacle de fin d'année;

ATTENDU QU' un enfant de Saint-Denis fait partie du Club de gymnastique;



EN CONSÉQUENCE,  
118-2022

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer à la tenue du spectacle de fin d'année par une contribution monétaire de 50 \$.

**13.10 SADC – Société d'aide au développement de la collectivité**  
Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement proposé dans la correspondance reçue de l'organisme;

CONSIDÉRANT que grâce entre autres au membership, l'organisme a pu, depuis plus de trente ans, accompagner un très grand nombre de clients tant par ses services techniques que par ses services financiers en vue de supporter le démarrage, la relève, la consolidation et l'expansion d'entreprises sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,  
119-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion pour l'année 2022-2023 à la SADC (Société d'aide au Développement de la Collectivité du Kamouraska) et autorise la directrice générale à effectuer le paiement de la cotisation au montant de 34,49 \$ taxes incluses ;

**13.11 Association forestière bas-laurentienne**  
Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du statut de membre de l'Association forestière bas-laurentienne;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la municipalité peut offrir différentes variétés d'arbres aux citoyens de Saint-Denis grâce à cette association, et ce tout à fait gratuitement;

EN CONSÉQUENCE,  
120-2022

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son statut de membre à l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 80 \$ pour les années 2022-2023.

**14. Autres Sujets**

**Mme Anne Desjardins Directrice générale** informe que :

**Élections partielles 2022**

**Avis de vacance au siège numéro 3**

ATTENDU QUE

l'élu au siège numéro 3 a remis une lettre de démission;

La vacance du siège numéro 3 est par la présente constatée, la date de la tenue du scrutin sera annoncée ultérieurement.



**Modification de la résolution numéro 042-2022 date de tenue du scrutin**

ATTENDU QUE suite à la démission de l'élue au siège numéro 2 dont la vacance a été constatée lors de la séance du 7 mars 2022;

ATTENDU QUE la date du scrutin avait été annoncée pour être tenue le 5 juin 2022;

ATTENDU QU' il y a la vacance d'un deuxième siège;

Suite à l'autorisation reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la date de la tenue du scrutin est fixée au 25 septembre 2022.

**Protection additionnelle en assurance responsabilité civile, accidents et blessures corporelles**

ATTENDU QUE suite au protocole d'entente avec le Centre de services scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup pour la tenue du Camp de jour à l'École J.-C.- Chapais;

ATTENDU QU' une assurance de 5 000 000 \$ est exigée pour la tenue du Camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis détient une assurance de 3 000 000 \$;

ATTENDU QUE pour avoir une couverture suffisante, soit 5 000 000 \$ il en coutera par année 704 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
121-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander une assurance supplémentaire de 2 000 000 \$ à la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec).

**Génératrice Beaumont inc.**

ATTENDU QU' une inspection annuelle doit être faite sur la génératrice;

ATTENDU QU' proposition a été transmise à la Municipalité par Génératrice Beaumont inc. pour un montant de 625 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,  
122-2022

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité de membres présents d'accepter l'offre de Génératrices Beaumont inc. pour la vérification et l'entretien de la génératrice pour un montant de 625 \$ plus taxes.

**Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec**

Congrès qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin

Demande pour remboursement des dépenses liées à ce congrès

123-2022

Proposé par Mme Manon Bélanger

Résolu à l'unanimité de rembourser les frais de repas, de déplacement et d'hébergement à la Directrice générale.





ATTENDU QU' une demande de prix a été faite auprès de Permaligne afin de procéder à un lignage des rues de la municipalité;

ATTENDU QUE le prix au kilométrage et de 285 \$ pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,  
124-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au lignage de certaines rues dans la municipalité.

**M. Frédéric Landry conseiller** mentionne que de la réparation temporaire en asphaltage a été faite à divers endroits. Que compte tenu de la hausse importante des prix pour de l'asphaltage plus durable, la municipalité se doit d'attendre la confirmation d'une aide financière avant de procéder à des travaux de plus grande envergure.

**M. Dany Chénard conseiller** demande à la population de faire très attention avec les feux. Un communiqué à cet effet paraîtra dans le prochain journal municipal.

Il y aura les activités de la fête de la Saint-Jean le 24 juin prochain à la Chapelle.

**M. Frédéric Landry conseiller** souligne de départ de M. Dany Chénard et le remercie pour les années investies dans la Municipalité.

#### 15. Période de questions

Une demande est faite afin de connaître la date de la présentation d'un Théâtre de rue dans la municipalité.  
Une annonce sera faite dans le journal municipal et les réseaux sociaux.

Une demande est faite afin de connaître la procédure pour utiliser la patinoire pour y jouer du badminton à compter de la semaine prochaine. On informe qu'un gros nettoyage doit être fait avant de l'utiliser. Les demandes doivent être adressées à l'adjointe administrative, Mme Suzanne Dubé.

Une demande est faite afin de voir à l'évacuation de l'eau le long du Chemin de la Grève, près du # civique 99.  
Et une demande pour redresser ou remplacer les pancartes qui ont été brisées pendant l'hiver.

#### 16. Clôture et levée de la séance

125-2022

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 20.

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
Mme Nicole Généreux,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière



### LISTE DES COMPTES À PAYER

6 Tem Ti	96,58 \$
AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (café, km dépôts)	69,39 \$
ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE	110,00 \$
ASSOCIATION PATRIMONIALE DE SAINT-DENIS	22,00 \$
BTLP AVOCATS	200,58 \$
BURO CITATION	487,81 \$
CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINT-DENIS	500,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	672,82 \$
EAU LIMPIDE	75,00 \$
ENTRETIEN VB	241,45 \$
FERME PIERRE GARON	4 070,48 \$
FONDATION ANDRÉ CÔTÉ	252,00 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA	700,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	25,00 \$
FQM ASSURANCES	218,00 \$
FRANCE THIBAUT, ing.	2 575,44 \$
LE PLACOTEUX	211,64 \$
MINISTRE DES FINANCES (1ER PMT SÛRETÉ DU QC)	42 620,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	52 710,38 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	313,88 \$
ORKIN CANADA	178,21 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC	68,13 \$
PUROLATOR	44,54 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	5 969,45 \$
RENO MORIN	626,24 \$
SEAO	7,64 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC.	172,96 \$
SIGNALISATION LÉVIS INC.	252,95 \$
SUZANNE DUBÉ (Km, Repas formation premiers soins, frais poste- média poste)	173,59 \$
TABAGIE LUNIK INC.	75,39 \$
TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT	100,00 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	13 655,35 \$
VILLE ST-PASCAL	22 005,25 \$
	SOUS-TOTAL 150 077,03 \$

### PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MAI 2022

SALAIRES (MAI 2022)	5 565,95 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MAI 2022)	2 461,67 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	944,81 \$
VIDÉOTRON	202,42 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 916,75 \$
FRAIS BANCAIRE	163,10 \$
	SOUS-TOTAL 11 254,70 \$
	GRAND-TOTAL <u>161 331,73 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2022 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 6 juin 2022

Annexe

Résolution

106-2022

Par: Anne Desjardins  
Directrice générale  
Greffière-trésorière